



**Nous souhaitons en tant qu'Interprofession reconnue par les pouvoirs publics pour la filière française du Foie Gras, apporter des rectifications et compléments d'information à cette pétition :**

- **Le CIFO défend et représente tous les modes d'élevage,**
- **L'élevage en plein air fait partie de « l'ADN » de notre filière et n'est nullement remis en cause,**
- **Les mesures de protection proposées tiennent compte de tous les modes d'élevage,**
- **L'instauration de la bande unique concerne les éleveurs spécialisés commercialisant des animaux prêt-à-gaver,**
- **Les nouvelles règles de production sont indispensables pour assurer la pérennité de la filière dans son ensemble.**

**Le CIFO défend et représente tous les modes d'élevage :**

Tout d'abord il est important de rappeler que le CIFO (Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras créé en 1987) regroupe et défend TOUTES les familles professionnelles de la filière palmipèdes à Foie Gras en France et tous les modes d'élevage, sans aucune distinction depuis 30 ans.

**De nouvelles règles de production adaptées à tous les modes d'élevage :**

Dans le cadre de la lutte contre le virus H5N8 et afin d'assurer le redémarrage et l'avenir de la production dans les meilleures conditions, le CIFO a défini de nouvelles règles de production tenant compte de tous les types d'élevages afin de sécuriser le risque sanitaire de la filière Foie Gras. Celles-ci ont été élaborées dans le cadre de commissions de travail et approuvées par le Conseil d'Administration du CIFO en concertation avec toutes les organisations représentatives des différentes familles de la filière.

**Ces nouvelles règles de production ont précisément pour objectif de défendre la « diversité des systèmes de production du Foie Gras » et plusieurs des points de ce plan d'action répondent précisément aux questions soulevées par cette pétition :**

**L'élevage en plein air fait partie de « l'ADN » de notre filière :**

Le CIFO ne remet pas en question le mode d'élevage en plein air de nos animaux : celui-ci fait partie des fondamentaux de notre production que nous défendons sans relâche.

En revanche, afin respecter les recommandations européennes et sur la base des données des experts scientifiques, nous sommes convaincus qu'il est

indispensable de pouvoir protéger nos animaux en cas de risque élevé de Grippe Aviaire déclaré sur le territoire national en période de migration. Cette mesure est temporaire et exceptionnelle.

### **Des mesures de protection tenant compte de tous les modes d'élevage :**

Si la France passe en risque élevé durant la période de migration, les éleveurs doivent être en mesure de garder les animaux en intérieur. Il est bien prévu que :

- **la protection des animaux puisse se faire par des filets ou des toits ou autres moyens appropriés,**
- **et que l'alimentation et abreuvement des volailles se fassent à l'intérieur ou sous abri pour éviter le contact avec les oiseaux sauvages.**

Les entreprises se sont engagées à accompagner les éleveurs sur le plan technique et financier pour la réussite de cette mesure.

### **L'instauration de la bande unique concerne les éleveurs spécialisés commercialisant des animaux prêt-à-gaver**

La conduite en bandes uniques par site d'exploitation ne concerne pas les circuits courts et les productions sous Label Rouge et autres productions particulières (Canard de Barbarie, oie, etc.) qui fonctionnent très souvent en autarcie (achat d'animaux d'1 jour élevés et gavés sur la ferme). D'autres dispositifs moins contraignants ont été proposés par leurs représentants au CIFOG afin de tenir compte de ces modes de production : ils s'appuient sur les fiches ITAVI élaborées en concertation avec ces acteurs en 2016

### **De nouvelles règles de production indispensables pour assurer la pérennité de la filière dans son ensemble**

**Seule l'application rigoureuse de ce plan de sécurisation sanitaire reposant sur 15 points détaillés et son extension par le Ministère de l'Agriculture en tant qu'accord Interprofessionnel permettront de mettre toutes les chances de notre côté pour assurer l'avenir des 100 000 emplois directs et indirects de la filière.**

Christophe Barrailh  
Président du CIFOG

(Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras)

Pour plus de détails consulter la page :

<http://elevage-gavage.fr/cifog/foie-gras-la-filiere-prepare-son-redemarrage>